

# Concours sur Titre du CREI

- 1) Une demande manuscrite adressée au Doyen de la FASTEF
- 2) Une attestation de service
- 3) Un certificat services effectués (précisant les différents grades sur la première colonne
- 4) Arrêté de titularisation dans le corps des instituteurs
- 5) Diplôme de maîtrise d'enseignement
- 6) Diplôme professionnel de CAP
- 7) Une enveloppe timbrée moyenne affranchie à 450 F portant l'adresse exacte du candidat

**8000 F de frais de dépôt**

- **Aucun dossier incomplet ne sera accepté.**

Le Chef de la scolarité  
  
Birane NDIAYE  
